

Délibération n° 2023/CAIEC/027

Comité du 14/12/2023

**AUTORISATION D'ENGAGER, DE LIQUIDER ET  
MANDATER LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT  
AVANT ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2024 –  
BUDGET CAISSE DES ECOLES**

Chers Collègues,

Madame la Présidente peut, en application l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), et sur autorisation du Comité, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Considérant la nécessité de ne pas altérer le fonctionnement du service et en cas d'intervention urgente entre le 1<sup>er</sup> janvier 2024 et l'adoption du budget, il convient d'autoriser la Présidente à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2023.

Le Comité, après en avoir délibéré,

Vu l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

**AUTORISE** Madame la Présidente à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2023 selon les affectations suivantes :

Chapitre votés – Libellé	Crédits ouverts au budget 2023 (budget primitif et décisions modificatives)	Autorisation - Plafond des dépenses autorisé (max 25 %) jusqu'au vote du budget primitif 2024
20 - Immobilisations incorporelles	20 000,00 €	5 000,00 €
21 - Immobilisations corporelles	550 000,00 €	137 500,00 €

Fait et délibéré en séance les an, jour et mois précités et ont signé au registre les membres présents.

**DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE**

La Maire-Présidente certifie que la présente délibération est exécutoire en application de l'article 2 modifié de la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 et qu'elle a été régulièrement notifiée, affichée ou publiée le.

**22 DEC. 2023**

Pour expédition certifiée conforme  
La Maire-Présidente,

Pour la Maire  
l'adjointe déléguée



**Muriel TOSCANI**